



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSC 2025-04-21

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : : Convention de partenariat pour la mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours pour des prestations musicales dans le cadre de ROC EN SCÈNE pour le samedi 28 juin 2025 à l'esplanade des Marres avec la PROTECTION CIVILE des Alpes de Haute-Provence représentée par Cyril Dufieux

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT que la commune de Sisteron souhaite mettre en place un dispositif prévisionnel de secours dans le cadre de sa manifestation de « ROC EN SCÈNE », à l'esplanade des Marres le samedi 28 juin 2025 en partenariat avec la Protection Civile des Alpes de Haute-Provence – Rue de l'Ancienne Maternité – 04000 DIGNE LES BAINS, représentée par Cyril Dufieux.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer la convention numéro 1418719 précisant les modalités de fonctionnement pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours avec la Protection Civile citée ci-dessus dans le cadre de « ROC EN SCÈNE » pour le samedi 28 juin 2025 à l'esplanade des Marres.

ARTICLE 2 : L'organisateur s'engage à fournir un repas et boissons sans alcool pour les deux intervenants. Il s'engage également à dédommager l'association prestataire Protection civile pour les divers frais engendrés pour un montant de 416,66 euros HT non assujetti à la TVA. Le paiement s'effectuera par mandat administratif uniquement sur présentation de la facture libellée à la mairie de Sisteron.

ARTICLE 3: Les dépenses et les recettes seront inscrites au Budget Communal.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, l'Association Protection Civile, représentée par Cyril DUFIEUX.

Fait à SISTERON, le 26 mai 2025

Le Maire,
Daniel SPAGNOU